



Problemes caution/états des lieux

Par **Melle L**, le **18/10/2010** à **13:49**

Bonjour, rnJe me permets de vous solliciter concernant un appt que j'ai loué de juin 2008 à avril 2010 par le biais de la sté X. J'ai effectué mon état des lieux le 14 avril 2010, lors de cet état des lieux il est notifié des "accros" sur les papiers peints mais rien de plus ne m'est stipulé. Fin juin 2010 n'ayant pas de nouvelles par rapport à ma caution, j'envoie un premier mail, resté sans réponse, puis un second mi-juillet, ainsi qu'un recommandé, restés sans réponse, j'envoie de nouveau un courrier début septembre et là je reçois en date du 29 septembre par recommandé un courrier me stipulant que je suis mise en demeure pr une somme de 657 euros env. Cette somme correspond à 1000 env de frais pr la réfection des papiers peints - 350 env de frais de caution. rnMon appt étant dans un état général tout à fait correct, je suis très surprise de ce courrier et me permets de vous solliciter afin de savoir si la sté Akerys est ds ses droits. Merci d'avance pour vos réponses et conseils